



# COMMUNE DE VIC LA GARDIOLE

## ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU P.O.S AVEC UNE OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTIONS SUR LE SECTEUR DU MOULIN A HUILE

### **Objet et dates de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prévues par l'article R 123-19 du Code de l'Urbanisme et par les articles L 123-12 et R 123-8 du Code de l'Environnement concernant la mise en compatibilité du P.O.S de la Commune de Vic La Gardiole avec une déclaration de projet pour une opération d'aménagement et de constructions sur le secteur du Moulin à Huile.

Cette enquête publique se déroulera du 22 mai 2014 au 21 juin 2014 inclus.

### **Contenu du dossier :**

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

### **Décisions pouvant être apportées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête publique et tel que cela résulte du Code de l'Urbanisme et du Droit Commun des Enquêtes Publiques du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal délibèrera, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, pour approuver la mise en compatibilité du P.O.S avec une déclaration de projet, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.

### **Commissaire enquêteur :**

En date du 18 mars 2014, ont été désignés Madame Danielle BERNARD-CASTEL en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Michel FREMOLLE en qualité de suppléant.

### **Consultation du dossier :**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposées à la Mairie de Vic la Gardiole pendant toute la durée de l'enquête du 22 mai 2014 au 21 juin 2014 inclus, aux jour et heure habituels d'ouverture de la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de VIC LA GARDIOLE  
BP 615  
34116 VIC LA GARDIOLE CEDEX

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site de la Commune [www.viclagardiole.net](http://www.viclagardiole.net) dans la rubrique « urbanisme ».

Il est à noter que le public ne pourra pas communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique.

**Permanences du commissaire enquêteur :**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du Public au siège de l'enquête publique, Mairie de Vic la Gardiole, pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- mercredi 28 mai 2014 de 9 à 12 h
- vendredi 6 juin 2014 de 14 à 17 h
- lundi 16 juin 2014 de 14 à 147 h

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

**Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :**

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Vic la Gardiole le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui seront tenus à la disposition du public pendant un an, en Mairie de Vic la Gardiole, aux jour et heure habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la Commune de Vic la Gardiole. dans la rubrique « Urbanisme ».

**Identité de la personne responsable du projet :**

Des informations pourront être demandées, en Mairie de Vic la Gardiole auprès de l'autorité responsable du projet, en la personne de Mme BAIGUINI, Directrice générale des services.

**Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique :**

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de l'Hérault à savoir Midi Libre et la Gazette de Montpellier.

Cet avis d'enquête sera, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, publié par voie d'affiche et éventuellement, par tous autres procédés, notamment aux endroits habituels de la Mairie.

Cet avis sera également publié sur le site Internet de la Commune de Vic la Gardiole dans la rubrique Urbanisme.

Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques et seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

L'ensemble de ces mesures publicitaires sera justifié par un certificat du Maire.

**Communication du dossier :**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.